

MAIRIE DE SAINT-BEAUZIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 10/02/2023

Etaient présents : 9

Mesdames, Messieurs MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

Excusé : 1

POUGNET Jean-Louis

Absent : 1

STOQUE Vincent

Secrétaire de Séance : MAZIN Ingrid

N° Délibération : 2023-16-02-01

OBJET : Désignation des Membres aux différentes Commissions Communales

Monsieur le Maire expose qu'il faut désigner des membres pour siéger aux différentes Commissions Communales

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de nommer les membres suivants:

✚ Commission Communale Action Sociale

MAZIN Ingrid, COSTE Béatrice, SOUCHAL Monique, BISCARRAT Caroline et MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

✚ Commission des travaux

Tous les membres du Conseil Municipal

✚ Commission « Communication »

MANSION Pascal, MARCHAUD Alain et MAZIN Ingrid

✚ Commission d'Appel d'Offres

MARCHAUD Alain,
MANSION Pascal, COMBASTEIL Marie Anne et STOQUE Vincent (membres titulaires)
BERTHUY Sylvie et POUCKET Jean- Louis (membres suppléants).

Le Maire
Alain MARCHAUD

Certifié exécutoire : Reçue en S/Prefecture le : 21/02/2023 Publiée le : 21/02/2023
Cette délibération peut être contestée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois



Mairie de Saint-Beauzire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 10/02/2023

Etaient présents : 9

Mesdames, Messieurs MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

Excusé : 1

POUGNET Jean-Louis

Absent : 1

STOQUE Vincent

Secrétaire de Séance : MAZIN Ingrid

N° Délibération : 2023-16-02-02

OBJET : Délégués Titulaires et suppléants au syndicat des Eaux du Cézallier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement Alain MARCHAUD et Pascal MANSION sont délégués titulaires au syndicat des Eaux du Cézallier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut désigner des délégués suppléants au syndicat des eaux du Cézallier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Alain MARCHAUD et Pascal MANSION, Délégués Titulaires
- Lionel SIGNORINI et Philippe SIGOIGNE Délégués Suppléants

Le Maire
Alain MARCHAUD



MAIRIE DE SAINT-BEAUZIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 10/02/2023

Etaient présents : 9

Mesdames, Messieurs MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

Excusé : 1

POUGNET Jean-Louis

Absent : 1

STOQUE Vincent

Secrétaire de Séance : MAZIN Ingrid

N° Délibération : 2023-16-02-03

OBJET : Désignation des délégués au SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil doit nommer deux membres au SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les délégués ci-dessous :

- SIGOIGNE Philippe, délégué Titulaire
- BERTHUY Sylvie, déléguée Suppléante

Le Maire
Alain MARCHAUD



Certifié exécutoire : Reçue en S/Prefecture le : 21/02/2023

Publiée le : 21/02/2023

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication.

MAIRIE DE SAINT-BEAUZIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 10/02/2023

Etaient présents : 9

Mesdames, Messieurs MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

Excusé : 1

POUGNET Jean-Louis

Absent : 1

STOQUE Vincent

Secrétaire de Séance : MAZIN Ingrid

N° Délibération : 2023-16-02-04

OBJET : Désignation des Membres Elus au sein du CNAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer un délégué Elu au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Nomme Lionel SIGNORINI, Nouveau membre « élu » au sein du CNAS.

Le Maire
Alain MARCHAUD



MAIRIE DE SAINT-BEAUZIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 10/02/2023

Etaient présents : 9

Mesdames, Messieurs MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

Excusé : 1

POUGNET Jean-Louis

Absent : 1

STOQUE Vincent

Secrétaire de Séance : MAZIN Ingrid

N° Délibération : 2023-16-02-05

OBJET : Subvention Exceptionnelle octroyée à l'Ecole pour voyage fin d'année

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une demande de subvention exceptionnelle de l'école pour l'organisation de 3 sorties scolaires de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer, exceptionnellement, une subvention de 25 €/enfant pour l'organisation uniquement des sorties scolaires de fin d'année.
- Décide de verser cette subvention à la coopérative scolaire.
- Décide qu'il n'y aura pas d'autre subvention exceptionnelle accordée en 2023.

Le Maire
Alain MARCHAUD



MAIRIE DE SAINT-BEAUZIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 10/02/2023

Etaient présents : 9

Mesdames, Messieurs MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

Excusé : 1

POUGNET Jean-Louis

Absent : 1

STOQUE Vincent

Secrétaire de Séance : MAZIN Ingrid

N° Délibération : 2023-16-02-06

OBJET : Demande de composteur public au Bourg de SAINT-BEAUZIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes ont demandé s'il était possible d'installer un composteur à disposition du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de faire une demande de composteur public.
- Décide de l'installer sur la place de la Prada.

Le Maire
Alain MARCHAUD



MAIRIE DE SAINT-BEAUZIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 10/02/2023

Etaient présents : 9

Mesdames, Messieurs MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

Excusé : 1

POUGNET Jean-Louis

Absent : 1

STOQUE Vincent

Secrétaire de Séance : MAZIN Ingrid

N° Délibération : 2023-16-02-07

OBJET : Transfert d'un Bien de section ZI 4, sis La Violette à la Commune

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'article L2411-12-1 du CGCT qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département « le transfert à la Commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section sur demande du Conseil Municipal ».

Vu que la Commune assure la gestion des biens de section depuis plusieurs années,

Vu que la Commune paye les impôts sectionnaux de la section de la Violette depuis plus de 3 ans,

Vu qu'il n'y a jamais eu de création de Commission Syndicale,

Il propose au Conseil Municipal un transfert gratuit du bien de section ZI 4 de la Violette au profit de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le transfert de ce bien de section appartenant à la Section « La Violette »
- Demande au Représentant de l'Etat de prononcer le transfert de ce bien, listé ci-dessus à la Commune de SAINT-BEAUZIRE.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour traiter ce dossier.

Le Maire
Alain MARCHAUD



MAIRIE DE SAINT-BEAUZIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 10/02/2023

Etaient présents : 9

Mesdames, Messieurs MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

Excusé : 1

POUGNET Jean-Louis

Absent : 1

STOQUE Vincent

Secrétaire de Séance : MAZIN Ingrid

N° Délibération : 2023-16-02-08

OBJET : Désignation des Délégués Commission Contrôle liste électorale

Monsieur le Maire expose qu'il faut désigner 2 délégués au sein du Conseil Municipal, 2 délégués représentant l'administration et 2 délégués représentant le tribunal pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de nommer les membres suivants:

- SIGNORINI Lionel (titulaire) et MAZIN Ingrid (suppléante), délégués au sein du Conseil Municipal
- BISCARRAT Caroline (titulaire) et MARTINEZ Christelle (suppléante), déléguées représentant l'Administration
- CONIL Philippe (titulaire) et LOUBAT Angélique (suppléante), délégués représentant le Tribunal.

Le Maire
Alain MARCHAUD



MAIRIE DE SAINT-BEAUZIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 10/02/2023

Etaient présents : 9

Mesdames, Messieurs MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

Excusé : 1

POUGNET Jean-Louis

Absent : 1

STOQUE Vincent

Secrétaire de Séance : MAZIN Ingrid

N° Délibération : 2023-16-02-09

Objet : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} Classe A
TEMPS NON COMPLET (18 H/ Semaine)

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps non complet (18 h / semaine) avec effet au 1^{er} mars 2023.

De plus, il reconnaît que l'emploi crée, comporte des sujétions particulières qu'il convient de rémunérer par l'octroi de la nouvelle bonification indiciaire de 30 points majorés en vue d'obligations spéciales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 6 Voix Pour, 1 Voix Contre (Mme Sylvie BERTHUY) et 2 Abstentions (Pascal MANSION et Thomas ACHON):

- la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps non complet (18 h / semaine) avec effet au 1^{er} mars 2023.
- l'octroi de la nouvelle bonification indiciaire de 30 points majorés en vue d'obligations spéciales.

Le Maire
Alain MARCHAUD



Certifié exécutoire : Reçu en S/Prefecture le : 21/02/2023
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication.

Publiée le : 21/02/2023

MAIRIE DE SAINT-BEAUZIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 10/02/2023

Etaient présents : 9

Mesdames, Messieurs MARCHAUD Alain ; MANSION Pascal ; COMBASTEIL Marie-Anne ; BERTHUY Sylvie ; MAZIN Ingrid ; SIGOIGNE Philippe ; SIGNORINI Lionel ; ACHON Thomas ; VERNIERE Marilyne

Excusé : 1

POUGNET Jean-Louis

Absent : 1

STOQUE Vincent

Secrétaire de Séance : MAZIN Ingrid

N° Délibération : 2023-16-02-10

Cette délibération annule et remplace celle numérotée 2023-16-02-07 suite à erreur technique

OBJET : Transfert d'un Bien de section ZI 4, sis La Vialette à la Commune

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'article L2411-12-1 du CGCT qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département « le transfert à la Commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section sur demande du Conseil Municipal ».
Vu que la Commune assure la gestion des biens de section depuis plusieurs années,
Vu que la Commune paye les impôts sectionnaux de la section de la Vialette depuis plus de 3 ans,
Vu qu'il n'y a jamais eu de création de Commission Syndicale,

Il propose au Conseil Municipal un transfert gratuit du bien de section ZI 4 de la Vialette au profit de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 Voix Pour et 3 Abstentions (Ingrid MAZIN, Lionel ACHON, Marilyne VERNIERE) :

- Accepte le transfert de ce bien de section appartenant à la Section « La Vialette »
- Demande au Représentant de l'Etat de prononcer le transfert de ce bien, listé ci-dessus à la Commune de SAINT-BEAUZIRE.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour traiter ce dossier.

Le Maire
Alain MARCHAUD

